

**Nos bons plans du week-end** P.6

**Fuites d'eau : une perte sèche de 3,5 millions de mètres cubes** P.8

# La Provence

Grand Vacluse

N° 9246

Vendredi 7 octobre 2022

## Sobriété énergétique

# Sortez les pulls!

Le gouvernement a détaillé hier les mesures qui doivent permettre de réduire de 10 % la consommation d'électricité et de gaz dans les deux ans. Du salon au bureau, il faudra probablement changer certaines de nos plus vieilles habitudes... /PHOTO DR P.III



**OM CLAUSS BLESSÉ**  
**Kaboré a une carte à jouer** P.24



/PHOTO ANTOINETOMASELLI

**LITTÉRATURE**

**Annie Ernaux, le prix Nobel pour une œuvre de l'intime** P.31



/PHOTO JULIEN DE ROSA - AFP



## La Grande Bastide face à la justice

Depuis plus d'un an, une bonne partie des habitants de Velleron est vent debout contre un projet immobilier de 200 logements. L'affaire est désormais devant le tribunal administratif. /PHOTO A.E. P.5

**BARBENTANE P.5**  
**Projet de carrière: il défend son exploitation**

**MAZAN**  
**La relation parent enfant à la loupe** P.10

**ORANGE**  
**Nouveau terrain de foot pour l'US Grès** P.13

**CAVAILLON**  
**La politique à livre ouvert** P.15

**SURPOIDS, DIABÈTE**  
**Cette pauvreté qui rend malade** P.19

**SALON-DE-PROVENCE**  
**La Paf fait sa tournée d'adieux pour 2022** P.36



**FEUX DE FORÊT**  
**Comment on a évité le pire** P.2 & 3

/PHOTO BRUNO SOUILLARD

271357

**7 - 8 - 9 Octobre**

Informations et programmes sur [www.deficom-evenements.fr](http://www.deficom-evenements.fr)

**SALON HABITAT**  
IMMOBILIER



avec **Norbert Tarayre**  
Spécialiste Cuisine à la télé

bleu La Provence PARC EXPO AVIGNON

V01AVI



# La Grande Bastide face à la justice

Depuis plus d'un an, une bonne partie des habitants de Velleron est vent debout contre un projet immobilier de 200 logements. L'affaire est désormais devant le tribunal administratif. /PHOTO A.E. **P.5**

# Le sort de la Grande Bastide entre les mains de la justice

**VELLERON** Voilà un peu plus d'un an qu'une bonne partie du village est mobilisée contre un projet immobilier visant à construire 200 logements. L'affaire est devant le tribunal administratif

**C**a devait forcément se finir comme ça. Enfin, finir, certainement pas demain. Car, c'est bien connu, dès lors qu'on est impliqué dans une procédure judiciaire, on sait quand ça commence, mais jamais quand ça se termine. Le sort de Velleron et du projet de la Grande Bastide est donc entre les mains de la justice administrative.

On rembobine: lors du précédent mandat, sous l'autorité du maire Michel Ponce, la municipalité modifie le PLU (Plan local d'urbanisme) rendant constructible une zone naturelle d'environ 7 hectares. Un projet immobilier est monté par la société "Les domaines de l'opéra", alliance entre deux autres entités, Hectare et le groupe Angelotti.

En 2019, les services de l'État valident le projet, qui prévoit la construction d'environ 200 habitations sur un espace de sept hectares, à l'est du village, tout près des derniers contreforts des Monts de Vaucluse et du périmètre du Parc naturel régional du Ventoux.

Puis arrivent les élections municipales de 2020: l'équipe qui en sort gagnante, emmenée par Philippe Armengol, a basé l'essentiel de sa campagne sur l'opposition au projet. Outre l'impact écologique, sa réalisation signifierait, pour lui, la faillite du village, avec un apport rapide d'environ 20% de population que la commune ne serait pas en capacité d'assumer financièrement et structurellement.

## Mobilisation et arrêtés

Le nouveau maire n'attend pas longtemps pour passer des paroles aux actes. Après avoir interpellé le préfet, il organise, avec le collectif "Les colibris noirs", les premières manifestations. Le 25 septembre 2021, plus de 600 personnes sont mobilisées pour dire non au projet. Idem quatre semaines plus tard, ce qui fait affluer des soutiens extérieurs (voir par

ailleurs). Fin octobre, l'aménageur décide d'envoyer les premiers coups de pelle. Le collectif occupe le terrain avec des confrontations parfois tendues. Les services de l'État viennent sur les lieux pour déterminer s'il y a bien des espèces protégées ou non.

En janvier dernier, le préfet, Bertrand Gaume, produit un "un rapport en manquement administratif à la législation sur les espèces protégées", adressé aux promoteurs. Ceci sur la base de constatations de l'Office français de la biodiversité, qui estime que les terrassements effectués quelques jours plus tôt ont conduit à "une altération de l'habitat du lézard ocellé, espèce protégée."

Enfin, le 15 avril, un arrêté préfectoral met en demeure l'aménageur d'interrompre les travaux et de régulariser sa situation administrative. Depuis, rien n'a bougé et c'est précisément cet arrêté que l'aménageur a décidé de contester en juin dernier devant la justice administrative. La société "Les domaines de l'opéra" estime que "tout a été fait dans les règles de l'art", comme l'indiquait dans ces mêmes colonnes Guilhem Portalès, son représentant, en décembre dernier.

## "Aller jusqu'au bout"

Ce n'est, bien sûr, pas l'avis de Philippe Armengol. "On est plus que jamais déterminés à aller jusqu'au bout, c'est-à-dire

l'abandon du projet. On est dans une période d'attente mais tout le monde reste impliqué et vigilant. Le collectif continue à sensibiliser sur le sujet et j'en parle régulièrement avec des élus", explique le maire.

La commune a décidé, avec France nature environnement, de se porter "partie en intervention volontaire" devant le tribunal administratif. Ce qui signifie qu'elle y défendra un dossier, tout comme l'État défendra son arrêté. À ce jour, aucune date d'audience n'a été fixée. Il faudra patienter jusqu'en 2023, sans compter les recours possibles. Après le temps de la contestation, est venu celui de la justice. Et de l'attente.

Nicolas LAVERGNE



Le 23 octobre dernier, des centaines de manifestants avaient dessiné un "non" sur le stade de Velleron. Pour le maire Philippe Armengol, la commune et le collectif "Les colibris noirs", la lutte s'est désormais déplacée sur le terrain judiciaire.

/ PHOTOS ANGE ESPOSITO ET BRUNO SOUILLARD

## Soutiens

Très vite, les soutiens ont afflué auprès de la commune et du collectif. Renaud et Dave, venus en voisin de L'Isle-sur-la-Sorgue, ont rencontré les opposants en octobre dernier pour leur signifier qu'ils étaient à leurs côtés. Le slameur Grand corps malade s'est également porté au soutien de cette cause et a écrit au président de la République pour le sensibiliser. Une grande majorité des élus vauclusiens est également mobilisée, à l'image des sénateurs Lucien Stanzione et Jean-Baptiste Blanc qui ont évoqué le sujet avec la nouvelle préfète.